

Plan Communal Biodiversité




Bilan 2025 et perspectives


Avril 2026



1. La Biodiversité à Saint-Herblain

La biodiversité est présente **partout** sur la commune.

En zone urbaine, elle est particulièrement soumise aux pressions, d'où une diversité d'espèces très réduite. Les **zones naturelles et agricoles** y sont davantage propices.


Le PLUm (Plan Local d'Urbanisme métropolitain) permet de limiter l'urbanisation en définissant des zonages naturels et agricoles (en  sur la carte ci-contre).


La commune compte en particulier 4 espaces qui sont qualifiés de **réservoirs de biodiversité**, car ils sont particulièrement riches, les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (en  sur la carte). Ils sont situés dans la vallée de la Chézine, les marais de la Pâtissière, les marais de la Pelousière et sur le bord de la Loire.

Ces réservoirs de biodiversité sont connectés entre eux grâce aux **corridors écologiques** (en  et  sur la carte). Ces corridors ne sont pas totalement continus, ils sont interrompus en plusieurs points par des obstacles (ex : boulevard). Les corridors traversent des zones naturelles et agricoles, mais aussi quelques secteurs urbanisés ou urbanisables.

Dans le PLUm, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques sont pris en compte dans l'orientation d'aménagement et de programmation trame verte et bleue (OAP TVB), avec pour objectif de « consolider le socle paysager et de développer de nouvelles continuités écologiques ».

Les réservoirs de biodiversité de la vallée de la Chézine, de la Pâtissière et de la rive de la Loire sont par ailleurs reconnus comme **ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), ce qui signifie qu'ils abritent des espèces patrimoniales remarquables à l'échelle de la région.

Le réservoir de biodiversité du marais de la Pelousière et une partie du réservoir de la rive de Loire font, de plus, partie du site **Natura 2000** de l'estuaire de la Loire (en  sur la carte), et sont donc protégés juridiquement.

Un projet d'extension du site Natura 2000 est en cours, il sera étendu jusqu'aux marais de la Pelousière et sera élargi au niveau de la rive de la Loire (en  sur la carte).

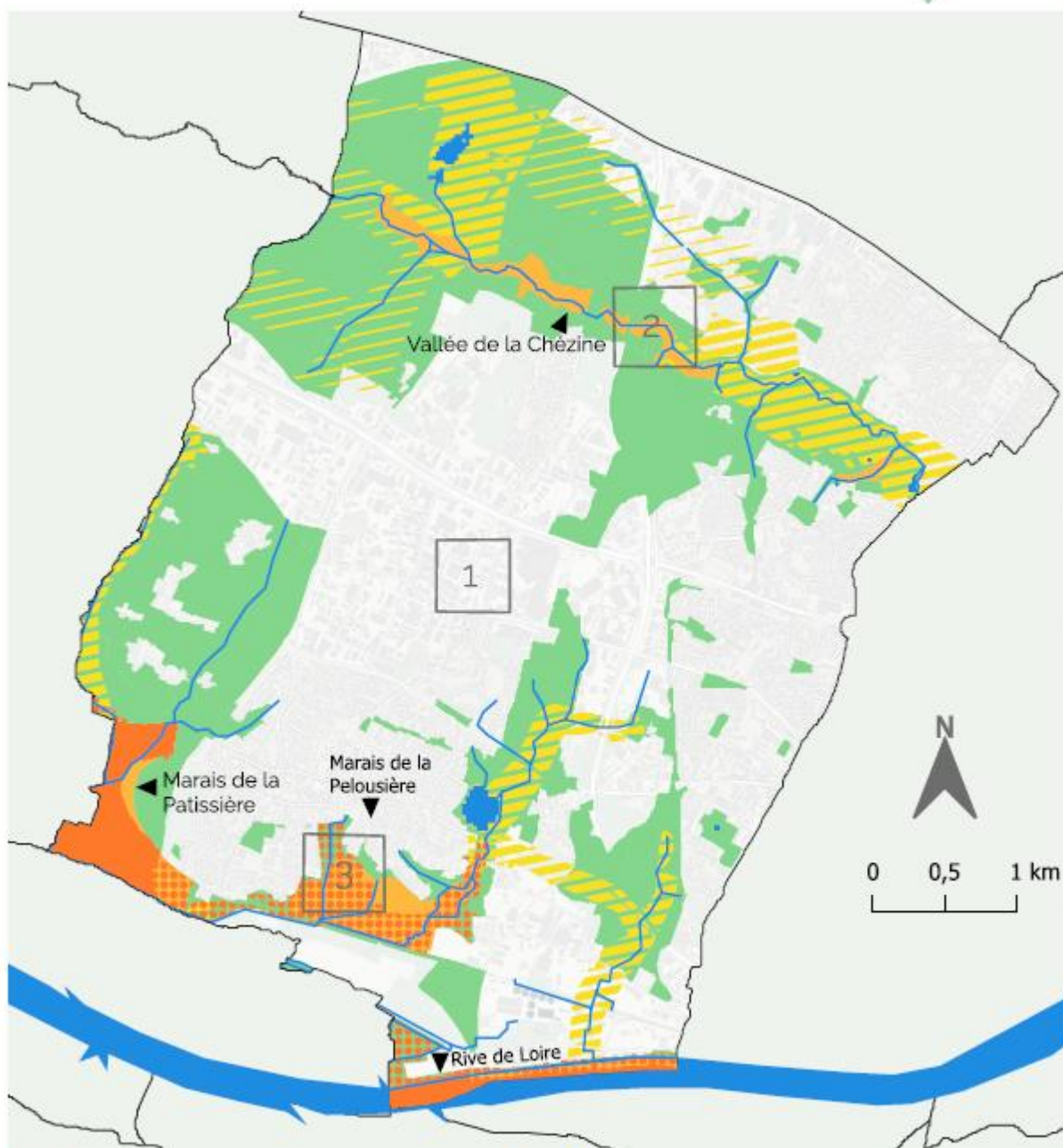
Ces trois réservoirs sont ainsi protégés car ils abritent des habitats et des espèces présentant un enjeu à l'échelle européenne comme l'Angélique des estuaires.

▪ Quelques chiffres clés

- 34% de la surface totale de la commune en espaces verts, naturels et agricoles (Observatoire de la Loire-Atlantique, 2020)
- 59% de couvert végétal (part des surfaces de couvert végétal total rapportée à la surface totale du territoire concerné. Données AURAN 2026)
- 2 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) : Loire - Marais de la Pâtissière et Val de Chézine
- 1 ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) au marais de la Pâtissière
- 37 Ha en zone NATURA 2000
- 44 kms de linéaire de cours d'eau (données 2016)
- 208 Ha de zones humides (données 2016)
- 97 kms linéaires de haies bocagères (données 2016)
- 100 m² d'espaces naturels, Parcs et Jardins publics par habitant (données 2019)

Les enjeux de biodiversité à Saint Herblain

saint-herblain
La Ville

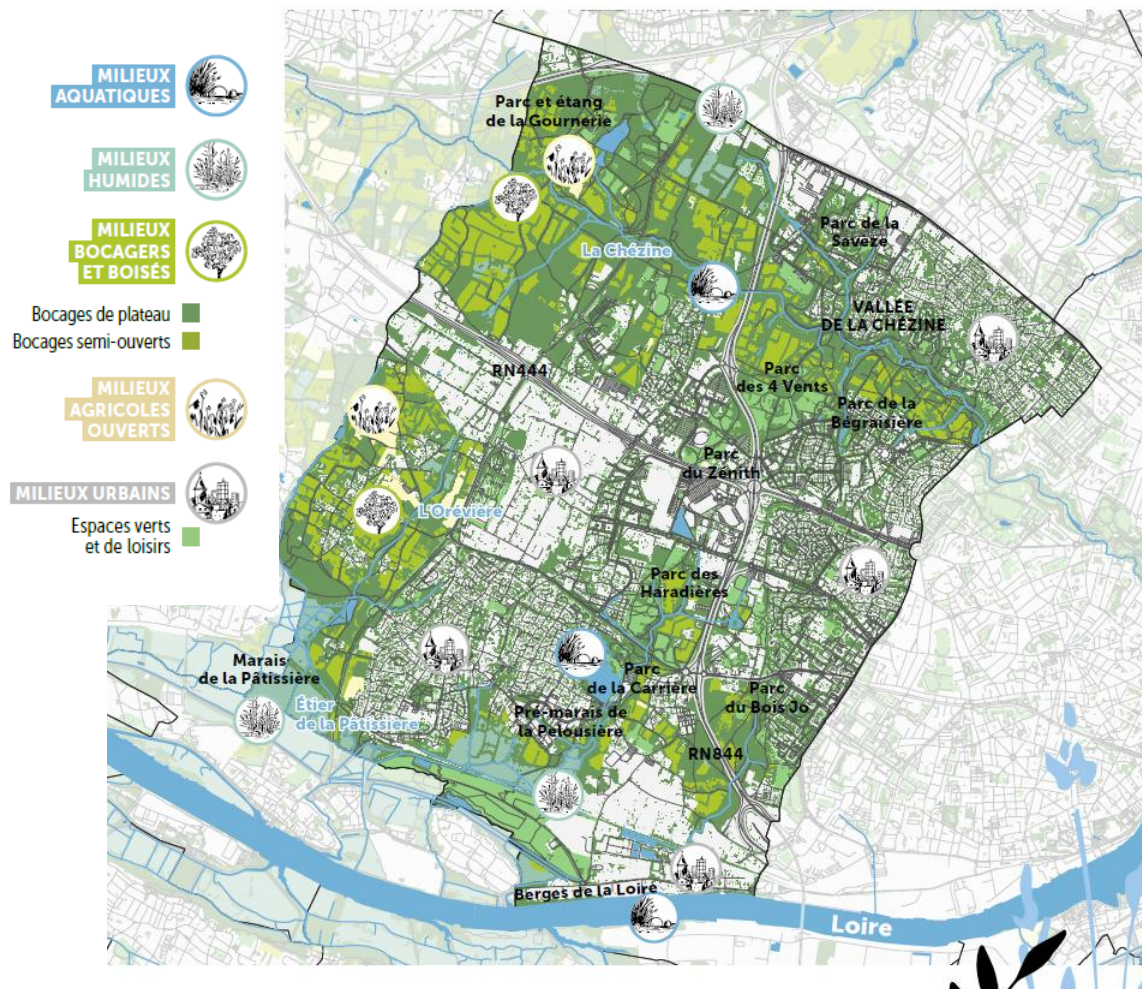


Carte réalisée en 2025. Sources : Nantes Métropole et Département de Loire Atlantique

- Zones naturelles et agricoles (PLUm)
- Reservoirs fonctionnels (PLUm, OAP TVB')
- Corridor écologique non ajustable (PLUm, OAP TVB')
- Corridor écologique ajustable (PLUm, OAP TVB')
- Zone Natura 2000
- Projet d'extension du périmètre Natura 2000
- Cours d'eau
- 1 Exemple d'une espèce protégée par zone (voir ci-après)

- Une diversité de milieux et d'espèces (données 2021 - Atlas de la biodiversité métropolitain)

5 milieux type



Sources: cahier communal de l'Atlas biodiversité métropolitain (2024)

Une diversité des espèces

- 875 espèces recensées soit 21 % de la biodiversité de la Métropole
- 102 espèces remarquables présentes sur le territoire communal

Saint-Herblain	
Flore	388 espèces sur un total de 1412 pour Nantes Métropole, soit 27%.
Oiseaux	142 espèces sur un total de 259 pour Nantes Métropole, soit 55%.
Mammifères	36 espèces sur un total de 62 pour Nantes Métropole, soit 58%.
Amphibiens	9 espèces sur un total de 21 pour Nantes Métropole, soit 43%.
Reptiles	8 espèces sur un total de 17 pour Nantes Métropole, soit 47%.
Poissons	27 espèces sur un total de 49 pour Nantes Métropole, soit 55%.
Insectes	234 espèces sur un total de 1831 pour Nantes Métropole, soit 13%.
Autres invertébrés	31 espèces sur un total de 469 pour Nantes Métropole, soit 7%.
Toutes espèces	875 espèces sur un total de 4120 pour Nantes Métropole, soit 21%.

2. Bilan du Plan Communal Biodiversité 2024

- Les indicateurs

LES INDICATEURS	
3 indicateurs (note de 1 à 3) évaluent chaque action, afin de voir rapidement quelques critères à propos de l'action : son avancement, son impact environnemental et la facilité de sa mise en œuvre. Ces indicateurs ne sont pas issus d'un calcul, mais évalués. Ils ne sauraient donc être fiables, mais permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les actions.	
Avancement de l'action	
Avancement de l'action dans sa réalisation.	
1	Action en commencement
2	Action avancée
3	Action très avancée, terminée
Impact de l'action	
Impact environnemental de l'action, réduction de l'empreinte écologique réalisée grâce à l'action, portée de l'action (par ex pour une action de sensibilisation quel public elle touche).	
1	Impact environnemental moyen
2	Impact environnemental fort
3	Impact environnemental très fort
Facilité de l'action	
Facilité à mettre en œuvre l'action : appui des élus ou non, coûts ou moyens importants à débloquer ou non, démarches administratives plus ou moins importantes, action plus ou moins longue.	
1	Action difficile à mettre en œuvre
2	Action moyennement facile à mettre en œuvre
3	Action plutôt facile à mettre en œuvre

▪ Bilan synthétique 2025

AXES	N° action	Titre action	Type d'action	Impact de l'action		
				Incrément de l'action	Impact de l'action	Facilité de l'action
LA CONNAISSANCE PARTAGÉE	1	Recenser et collecter les connaissances pour les rendre exploitables	Action continue	3	3	2
	2	Réaliser des inventaires ciblés dans le cadre des opérations d'aménagement et de gestion	Action continue	2	3	1
	3	Mettre en place une signalétique biodiversité sur les sites	Action continue	2	2	2
	4	Intégrer la thématique de la biodiversité dans les supports de communication sur les parcs et jardins	Action continue	3	1	2
	5	Développer des actions de formations ciblées	Action régulière	3	3	2
LA PRÉSERVATION ET LA CONTRIBUTION À SA DIVERSITÉ	6	Intégrer et renforcer la protection de la biodiversité dans les documents et autorisations d'urbanisme	Action continue	2	3	1
	7	Assurer une expertise, une vigilance dans chaque opération d'aménagement et de construction	Action continue	2	2	2
	8	Lutter contre la pollution lumineuse	Action continue	2	3	2
	9	Accompagner la réglementation sur le zéro phyto	Action continue	3	3	2
	10	Lutter contre les dépôts sauvages polluants impactant fortement les milieux naturels	Action continue	2	3	2
	11	Adapter la gestion différenciée au sein des espaces verts et naturels de la ville	Action continue	3	2	2
	12	Lutter contre les invasifs	Action continue	2	1	2
	13	Planter des haies bocagères et des espèces locales	Action continue	3	2	2
	14	Mettre en œuvre des actions démonstratives sur des milieux à fort enjeu	Action continue	2	3	2
	15	Favoriser les insectes pollinisateurs	Action continue	3	3	2
	16	Intégrer la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de l'arbre	Action continue	2	2	3
	17	Développer l'éco-pâturage	Action continue	3	2	2
	18	Développer la valorisation des déchets verts	Action continue	3	2	2
LA SENSIBILISATION ET LA TRANSMISSION	19	Se faire le relai et être le support des actions développées en faveur de la biodiversité	Action continue	3	2	2
	20	Sensibiliser les scolaires	Action ponctuelle	2	1	2
	21	Accompagner la gestion des jardins familiaux, privés et collectifs	Action ponctuelle	3	3	2
	22	Partager un cahier des charges biodiversité avec les entreprises et bailleurs	Action continue	1	2	1
	23	Partager une charte de bonne conduite par rapport à la biodiversité pour les manifestations dans les parcs et jardins	Action ponctuelle	1	1	2
	24	Mettre en avant les initiatives individuelles ou collectives	Action ponctuelle	2	1	2
	25	Rechercher une labellisation	Action ponctuelle	3	1	2

3. Bilan 2025

Ci-dessous les principales actions réalisées en 2025 par axe :

La connaissance partagée

- Finalisation de la base de données SIG sur la biodiversité avec le SSI (Action 1 PCB)
- Cartographie des enjeux biodiversité du territoire et définition d'indicateurs d'évaluation (stage BPS EGPN)
- Participation à la rédaction d'articles sur la biodiversité avec le service communication (Action 4 PCB)
- Sensibilisation de la DADU et de la DPAT sur la biodiversité et partage de l'application SIG dédiée (Action 5 PCB)
- Formation des jardiniers titulaires sur la thématique de préservation de la biodiversité (50% des formations dédiées au sujet).
- Instruction des permis/barème de l'arbre (depuis l'approbation du PLUm en avril 2019) renforcement de cette expertise par le service gestion avec l'arrivée d'un agent ayant les compétences (Action 6 PCB)
- Ateliers de sensibilisation à la biodiversité et à la valorisation des déchets verts et organiques (broyage, compostage) dans le cadre du programme de la Longère (Actions 5, 18 et 19 PCB)
- Partenariat avec le Museum et NM dans le cadre du programme d'animation de la Longère (expositions, ateliers vélo...)
- Evènement la Longère fête la nature le 17 mai 2025 (Action 19 PCB)

La préservation et la contribution à sa diversité

- Inventaires biodiversité réalisés dans le cadre des projets (Actions 2 et 7 PCB)
- Démarrage des inventaires zones humides et éléments de paysage de Nantes Métropole (Action 6 du PCB)
- Mise à jour du plan de gestion différenciée vers un plan de gestion plus écologique (application en 2026). Maintien d'espaces prairiaux, mise en place de bosquets en libre évolution, zones refuges, maîtrise du déploiement des lisières pour empêcher l'extension du boisement, différenciation des zones à usages acceptés et celles à préserver (Action 11 PCB).
- Mise en place, en lien avec la mise à jour du plan de gestion différenciée, de protocoles de suivi des espèces indicatrices et d'intérêt de papillons (protocole Florilège) par les équipes terrain.
- Meilleure intégration de la gestion des nuisibles (végétale et animale) dans les pratiques de gestion (identification – reconnaissance – mise en œuvre adéquate). Suivi des espèces invasives végétales (stage été 2025) et sensibilisation des équipes DNPE. Sensibilisation des associations de jardins familiaux et des usagers sur les espèces nuisibles (frelon, moustique tigre, chenilles processionnaires...) (Action 12 PCB)
- Consolidation de la trame bocagère (Action 13 PCB) dans le cadre de l'action 1 naissance - 1 végétal (parc des Haradières) et des opérations d'aménagement du Cours Hermeland (Parcs des Haradières, du Zénith et des 4 Vents)
- Mise en œuvre des plans de gestion élaborés sur la Gournerie, les Marais de la Pelousière, la Chézine (Restauration hydro-écologique du ru de Plaisance: travaux réalisés fin 2025) (Action 14 PCB)
- Suivi du projet d'extension du périmètre Natura 2000 existant sur le marais de la Pâtissière vers le marais de la Pelousière (Action 14 PCB)
- Création du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) Loire-Chézine: lancement du projet (Action 14 PCB)
- Veille foncière, préemption et acquisition amiable sur les espaces à enjeux avec la DADU et Nantes Métropole (Action 14 PCB)
- Affermissement des conditions de respect environnemental dans l'application des conventions agricoles de fauche et de pâturage (période d'occupation, intensité de gestion, suivi).

- Adaptation des périodes d'intervention dans les haies bocagères (nidification oiseaux) et sur zones humides ou berges (reproduction des amphibiens). (Action 16 PCB)
- Pose en 2025 de 80 nichoirs à mésanges, favorisant la prédation des insectes, notamment des moustiques.
- Désimperméabilisation et plantations dans le cadre de la renaturation des cours d'écoles (pôle d'équipement Néruda- Soleil levant, GS Joli mai élémentaire, GS René Guy Cadou élémentaire, GS Condorcet) et de la végétalisation des cimetières du Tillay et de l'Orvasserie

La sensibilisation et la transmission

- Diffusion du cahier communal de l'Atlas de biodiversité métropolitain par Nantes Métropole avec la Ville pour valoriser les données à l'échelle du territoire (Action 19 PCB)
- Activités de découverte de l'environnement pour les publics scolaires et extra-. Classes vertes à la Gournerie (début de printemps et hiver 2025), et dans les parcs aux abords des écoles et une visite à la Longère pdt travaux d'accessibilité du site (printemps- été 2025) (Action 20 PCB)
- Exposition du périscolaire à la Longère (avril 2025)
- Ateliers dans le cadre de la semaine de l'arbre avec les accueils de loisirs des écoles de Saint-Herblain et les chantiers éducatifs
- Formation des animateurs périscolaires au compostage pédagogique dans le cadre de la convention avec Compostri
- Poursuite du partenariat Direction de la nature, des paysages et de l'espace public avec l'Ecole de Gestion et de Protection de la Nature pour des inventaires dans le Marais de la Pelousière
- Animations de sensibilisation à la biodiversité et au jardinage au naturel dans les jardins collectifs et avec le grand public dans le cadre du programme de la Longère. Développement des sciences participatives (Action 21 PCB)